

L'Europe, à l'ombre du *Noir Canada*

Le Canada est un champ de mines, en un double sens. D'une part, pour des raisons historiques, il est « type idéal » à partir duquel on peut comprendre la logique, largement occultée et méconnue, qui va de la prospection à l'exploitation des matières premières. D'autre part, ce pays a été le théâtre d'une polémique explosive qui a éclaté à partir de la mise au jour des tenants et aboutissants de ce qui constitue un véritable sous-système — à dimensions financières, judiciaires, politiques, diplomatiques... — dans l'économie globalisée. Avec d'autres, William Sacher s'est attelé à une analyse documentée et fait l'expérience de ce qu'il en coûte de déranger les intérêts puissants qui sont liés à cet objet d'investigation. Il restitue ici les acquis de ces études. Voici donc, non seulement un concentré du Noir Canada, mais aussi une esquisse de la projection de cette couleur dans le monde, en particulier à partir d'Europe.

ENTRETIEN AVEC WILLIAM SACHER

Paul Gérardin : L'économie mondiale serait entrée dans un « supercycle » de ressources naturelles. Qu'entendez-vous par là ?

William Sacher : Ce terme fait partie de la sémantique des milieux financiers. Il s'applique ici à un boom de l'exploitation des minéraux qui s'est produit à partir du début de la décennie 2000, avec une augmentation progressive et marquée des prix des métaux de base (zinc, nickel, fer, cuivre...) et des métaux précieux ou plus rares (or, argent, platine ou cobalt).

Ce qui tire avant tout cette tendance à la hausse, c'est l'accroissement de la demande de la Chine. Dans les années 2000, en raison de la croissance à deux chiffres de celle-ci, avec une population qui dépasse le milliard de personnes, la demande mondiale de minéraux de toutes sortes a explosé. On peut aussi mentionner la croissance de l'Inde ou d'autres pays dits « émergents », mais leur impact est bien moins évident. Outre leurs besoins pour la construction et la production de biens de consommation en tous genres (et leur volonté de se constituer des réserves stratégiques), la Chine et les autres puissances exercent une pression sur les minéraux par l'augmentation quasi permanente

Un débat en avance...

*Noir Canada*¹, dont Sacher est l'un des auteurs, dévoilait une face sombre du Canada : études de cas d'exploitation du sol africain par des multinationales qui enregistrent des profits fabuleux à la bourse de Toronto ; analyse et synthèse de l'architecture du système financier, judiciaire, politique qui légitime le pillage des ressources ; dénonciation d'abus en matière de criminalité économique, de destructions de l'environnement, de déplacements forcés de populations, ou encore de financement occulte de guerres civiles. Ce livre n'est plus disponible qu'en format PDF, notamment sur www.congoforum.be.

La vente de l'ouvrage a en effet été interdite à partir de 2011. Pourquoi ? Bien que rédigé sur la base de nombreuses sources officielles et internationales, il a fait l'objet d'actions judiciaires — une « poursuite bâillon » — intentées par deux géants de l'or, Barrick Gold au Québec et Banro Corporation en Ontario. De multiples citoyens, scientifiques, associations et maisons d'édition ont protesté. À la suite de cette polémique, le Code civil du Québec a été revu dans le sens du respect de la liberté d'expression et de la participation des citoyens au débat public. C'était trop tard pour les procédures déjà en cours, et en Ontario la juridiction ne s'applique pas. Au Québec, les éditions incriminées ont clôturé en déclarant que pour mettre fin à

¹ A. Deneault, D. Abadie et W. Sacher, éd. *Ecosociété*, 2008.

des dépenses militaires. Enfin, la personnalisation des appareils de type ordinateurs, téléphones portables, etc., alimente un boom technologique qui exacerbe la demande de certains minéraux.

C'est pour cette raison qu'on parle de *supercycle* : croissance importante de la demande et de la production. Par rapport à la fin du XX^e siècle, on a donc assisté à un saut quantitatif qui s'est soldé par une incroyable augmentation des prix des matières premières. Le cas de l'or est particulier. Dans un contexte de crise économique, on recourt à ce minerai comme valeur-refuge. Les investisseurs privilégient l'investissement dans ce métal qui cristallise de la richesse avec une valeur garantie à très long terme.

P. G. : Parmi les multinationales, vous distinguez les « juniors » des « majors ». Qu'entend-on par là et en quoi est-ce important pour comprendre les enjeux ?

W. S. : Ces catégories sont loin d'être pures. Il n'y a pas de bipolarité exclusive entre entreprises juniors et majors. Ceci dit, dans le secteur minier, d'une manière très grossière et schématique, il est important de distinguer entre ces deux types d'acteurs. Il existe une certaine division du travail entre eux. Il est particulièrement important, par exemple, pour distinguer les types de conflits qui opposent les communautés présentes sur les territoires miniers et des transnationales minières, de bien identifier quel type d'entreprise est impliquée. En effet, cela va conditionner des enjeux relativement différents d'un point de vue économique et politique, et même en termes d'impacts environnementaux, sociaux, etc.

Les entreprises juniors sont en général de taille très modeste. La plupart d'entre elles n'ont pas plus d'une dizaine d'employés. Enregistrées sur les marchés boursiers, elles ne tirent des bénéfices que

de la spéculation et financent leurs campagnes d'activité minière grâce aux capitaux à risques. Elles ne se consacrent qu'à l'exploration et à la prospection minière, c'est-à-dire qu'elles se chargent d'aller dénicher des nouveaux gisements.

Souvent, elles ne sont pas propriétaires, mais plutôt concessionnaires des terrains sur lesquels elles opèrent. La figure de la concession s'est en effet généralisée, à l'heure de la globalisation néolibérale. Généralement, ce sont les États qui octroient un droit d'utilisation, de prospection et d'usufruit du sous-sol aux entreprises, le plus souvent étrangères, transnationales et notamment canadiennes. Ce droit est souvent limité dans le temps, à vingt-cinq, trente ou cinquante ans.

Les contrats d'exploitation sont quant à eux passés entre les États et des entreprises. À ce stade, il s'agit plutôt d'entreprises majors. Celles-ci se chargent exclusivement, ou presque, de l'exploitation et de l'extraction des minerais. Il faut savoir que les entreprises juniors ne disposent pas des moyens humains et techniques, encore moins des ressources financières et de la solvabilité nécessaires pour obtenir des institutions financières publiques ou privées les prêts pour développer leurs projets (le développement d'une mine industrielle moderne implique l'investissement de plusieurs milliards d'euros).

Bien entendu, les majors sont des entreprises établies, de grosses entreprises qui disposent d'un capital boursier important, exercent une influence politique et économique de taille, et sont capables de mobiliser les fonds et les moyens humains et technologiques pour mettre en œuvre l'exploitation minière.

la poursuite que Barrick Gold leur a intentée pour un montant de 6 millions de dollars, et pour cette raison uniquement, Écosociété cesse la publication ; ce retrait ne saurait en rien constituer un désaveu du travail des auteurs ou de l'éditeur. Cependant, un collectif d'intellectuels dans *Le Devoir* (www.ledevoir.com) concluait ainsi : « D'ailleurs, les admissions exigées par Barrick révèlent en fait un aveu de faiblesse de la part de l'entreprise elle-même. Elle ne peut vaincre qu'en exerçant des pressions énormes sur ses opposants. Mais ce faisant, elle démontre qu'il s'agissait bel et bien depuis le début d'une poursuite visant non pas à réfuter, mais à bâillonner les auteurs et à faire taire leurs interrogations légitimes. »

Ils ne se sont pas tus... *Paradis sous terre*² retrace l'histoire du Canada et expose comment cette ancienne colonie est devenue le paradis réglementaire et judiciaire d'une industrie évoluant hors de tout contrôle. Non seulement il démonte les mécanismes de la spéculation, mais il dévoile la manipulation politique, l'endoctrinement idéologique et la diplomatie de complaisance qui les rendent possibles.

Ce débat nord américain a été largement ignoré en Europe.

2 A. Deneault et W. Sacher, éd. Écosociété, 2012.

P. G. : Outre l'exploration, quelle est l'activité des juniors ? Vendent-elles leurs services ? Achètent-elles les concessions pour les revendre... ?

W. S. : Pendant les vingt ou trente dernières années, le schéma a été le suivant. Les juniors débarquaient dans des pays qui avaient tout récemment réformé leur législation minière, par exemple à la suite des pressions de la Banque mondiale au titre de l'ajustement structurel. Les États — ou plutôt l'oligarchie néolibérale au pouvoir — offraient ainsi aux entreprises la possibilité de bénéficier de droits d'accès privilégiés à d'énormes portions de territoires pour mener à bien leurs campagnes d'exploration. Étant au fait des résultats de campagnes de prospection précédentes (souvent effectuées par des institutions publiques ou des agences multilatérales qui mettaient cette information à leur disposition), elles savaient en effet que la possibilité de trouver des gisements était bien présente dans tel ou tel endroit. Où est l'intérêt pour ces entreprises ? Si une junior est capable d'identifier un gisement exploitable dans des conditions rentables, c'est le pactole... Dans la grande majorité des cas, la junior est alors achetée par une société major (au moment où cette dernière le jugera opportun). Les cours de l'action de la junior explosent au moment de l'annonce de ce type de transaction et les actionnaires de la junior engrangent au passage des gains substantiels.

P. G. : Mais elle a acheté la concession, elle a payé pour l'obtenir !

Généralement les coûts d'obtention des concessions ne sont pas très importants par rapport aux bénéfices dégagés. C'est la mise en œuvre des techniques d'exploration qui revient relativement cher, en particulier les carottages du sous-sol. Elle impose toutes sortes de dépenses : acheter et transporter les équipements, se rendre dans des territoires parfois dénués d'infrastructures routières, disposer d'hélicoptères et d'une banque de données satellites, engager des géologues, quelques manutentionnaires locaux... Les coûts se chiffrent à quelques dizaines de millions de dollars pour mener à bien une campagne d'exploration de taille moyenne. Précisons tout de même que les chances de succès des juniors sont très minces sur le papier (un projet d'exploration sur cinq-cents débouche sur une mine industrielle). Si cela ne marche pas, c'est la faillite pour l'entreprise. Mais si ça marche, la junior va revendre son activité à l'une ou l'autre des majors, comme un projet clé en main. Une fois le gisement identifié, la junior va dire à la major : « Voilà ce qu'on vous offre, vous avez tout ce qu'il faut pour aller exploiter. »

Dans l'idéal libéral du marché efficace, on devrait avoir des agents indépendants — entreprises juniors d'un côté, majors de l'autre —, les secondes achetant ou pas aux premières à la suite de la découverte ou de l'absence de gisement. En fait, les choses se passent autrement. Dans la grande majorité des cas où une entreprise d'exploration est couronnée de succès, les dés ont été pipés. Le plus souvent, on a affaire à des géologues locaux qui ont travaillé comme fonctionnaires pour des services gouvernementaux et qui vendent aux entreprises étrangères des informations privilégiées sur la géologie des sites, acquises dans le cadre de leurs fonctions. C'est ainsi que bien souvent les projets miniers qui finalement seront rentables sont ciblés, fléchés. Très souvent,

une entreprise major est liée à la junior qu'elle achètera bien avant que la transaction se soit officialisée.

Les premières sous-traitent aux secondes, en quelque sorte, l'activité d'exploration dont elles ne veulent pas se charger. Les activités d'exploration sont en effet très risquées. Elles se déroulent généralement sur des territoires dont l'extension réelle est très grande. Ces opérations impliquent l'accès à des zones où se trouvent des communautés autochtones, des paysans, agriculteurs, des mineurs artisanaux. C'est très peu populaire ! Les juniors sont les premières à affronter la résistance des communautés à l'exploitation minière. Elles se retrouvent ainsi en première ligne, tels des éclaireurs. Elles tâtent donc le terrain, à la fois d'un point de vue géologique et technique, mais également politique et social. Quant aux entreprises majors, elles fuient comme la peste les échauffourées, conflits, tensions..., dont la résonance médiatique pourrait ternir leur réputation.

Les centaines de conflits sociaux qui opposent actuellement des sociétés minières transnationales à des communautés locales montrent que l'activité minière industrielle s'accompagne de dépossession, dégradations environnementales et destructions sociales à grande échelle. Il y a des cas extrêmes comme celui de l'est du Congo, où, dans les années 1990, des juniors canadiennes ont été à l'origine du déclenchement de la guerre civile (le contrôle des gisements reste aujourd'hui encore un facteur déterminant dans le conflit congolais). C'est le cas de la société AMFI (America Mineral Fields International) que la journaliste Colette Braeckman a très justement qualifiée de « poisson pilote » des grandes sociétés minières majors qui rêvaient de mettre la main sur les prodigieuses réserves minérales de l'est du Congo. AMFI était une entreprise junior enregistrée à la bourse de Toronto qui a participé à l'effort de guerre de la rébellion de Kabila père pour obtenir en échange des droits sur les éventuels gisements miniers qui tomberaient sous la coupe de son mouvement armé l'AFDL, un objectif qui a, dans ce cas, quelque peu capoté. La situation n'est pas toujours aussi dramatique. Néanmoins, dans d'autres pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'ailleurs, il n'est pas rare que les entreprises juniors soient confrontées à d'âpres résistances. Les minières recourent fréquemment à des sociétés paramilitaires quand elles ne bénéficient pas du soutien de gouvernements complaisants, qui usent de la force publique pour réprimer, parfois dans le sang, ces mouvements de contestation du modèle minier industriel.

P. G. : Les stratégies font intervenir de la spéculation, dans un cadre où le rôle du Canada est essentiel et emblématique.

W. S. : L'activité d'exploration telle qu'elle se déroule à l'heure actuelle est dans sa grande majorité le fait d'entreprises juniors qui sont enregistrées sur les places financières occidentales, à Toronto en particulier, et se chargent d'offrir aux entreprises majors des projets miniers « clé en mains », débarrassés des incertitudes géologiques et politiques. Les sociétés juniors se basent sur la spéculation boursière pour que leur activité d'exploration soit rentable pour leurs actionnaires. L'exploration minière est, répétons-le, une entreprise

risquée. Il s'agit d'une activité qui se prête intrinsèquement au jeu de la spéculation boursière puisque prospecter des sous-sols aux caractéristiques peu connues est en soi un exercice « spéculatif ».

Dès lors, quelle est la spécificité de Toronto et de la législation canadienne? Aujourd'hui la bourse de Toronto concentre près de 60 % des entreprises minières à l'échelle mondiale; plus de 1 600 entreprises minières y sont enregistrées. Parmi ces dernières, on trouve à peine une trentaine d'entreprises majors; toutes les autres pouvant être classées comme juniors. Pourquoi trouve-t-on une concentration si importante du capital minier sur cette place financière de Toronto? Après tout, à l'échelle mondiale et en termes de capitalisation boursière, celle-ci ne se classe qu'au septième rang derrière New York, Londres, Frankfort, Sydney, etc.

Un premier facteur qu'on peut identifier, c'est l'importance historique de la bourse de Toronto dans la promotion de l'exploitation minière dans les limites des frontières du Canada ou, plus largement, au sein du territoire qui est devenu ensuite le Canada. Ce pays est en quelque sorte une colonie qui a très bien marché en ce sens que l'extermination des peuples autochtones a été très efficace, et que l'accès aux ressources naturelles a été progressif et facilité par le régime. Dès le XIX^e siècle, la bourse de Toronto a constitué un tremplin pour de nombreux projets d'exploration, puis d'exploitation. Ce tremplin n'a d'ailleurs pas toujours été efficace. Comme les opérations ont été basées sur la spéculation, on s'est retrouvé, dès le XIX^e siècle, avec des projets qui se recoupaient, des scandales et autres arnaques boursières à n'en plus finir... En fait l'histoire de la bourse de Toronto est jalonnée d'abus, de délits d'initiés, de faux résultats, etc. La logique d'économie-casino qui s'est développée sur les places financières canadiennes a certes permis, parfois, de mettre la main sur les richesses minérales des grands espaces canadiens depuis le XIX^e siècle, mais elle a aussi créé le théâtre d'arnaques à répétition, d'activités qui rentrent « dans la catégorie du pari et du jeu, pour ne pas dire de l'escroquerie et du vol », comme le disait Proudhon. Le dernier scandale en date est celui de la société Bre-X, en 1997. Cette entreprise junior canadienne faisait de l'exploration d'or en Indonésie. On s'est aperçu que pour rendre le projet minier plus attractif auprès des éventuels investisseurs, les géologues de la société avaient « salé » d'or leurs échantillons...

Tout le long de son histoire, la bourse de Toronto a permis ce genre d'abus et continue à les permettre. Au cours des vingt dernières années, les sociétés minières enregistrées à Toronto ont étendu leur terrain de jeu aux pays du sud géopolitique et maintenant à l'Europe. La spéculation boursière est aujourd'hui le moteur de la découverte de la frontière extractive à l'échelle planétaire, et la bourse de Toronto est une plateforme privilégiée pour cette activité. Les règles qui y sont appliquées sont pour le moins laxistes et favorisent largement cette spéculation. Par exemple, elles ne font pas de distinction claire entre ce que l'on appelle les « ressources » et les « réserves ». Les ressources constituent des estimations très grossières du potentiel géologique d'un gisement. Quant aux réserves, elles constituent des estimations très précises, qui n'incluent

pas seulement des données géologiques, mais aussi des informations et des projections à long terme sur les conditions technologiques et économiques qui déterminent la formation des prix. Le fait d'entretenir l'ambiguïté autour de ces deux types d'estimation, ressources et réserves, permet une grande marge de manœuvre qui se prête à un jeu spéculatif.

Concrètement, cela se passe sans bruit. Les sociétés d'exploration sont intégrées dans les portefeuilles comme capitaux à risque. Les banques vendent des produits d'investissement où l'on a mélangé des actions de plusieurs sociétés. L'investisseur, qui peut être un particulier, ne sait pas exactement à quoi correspondent les actifs obtenus. S'il le demande, le banquier lui explique que c'est un portefeuille à risque : s'il gagne, cela rapportera gros, mais il peut opter pour un portefeuille standard, plus tranquille.

Ces pratiques spéculatives sont renforcées par un soutien financier du gouvernement canadien. Les fonds de pension canadiens financent ainsi directement des projets d'exploration par des participations directes au capital des sociétés minières. Les retraites des Canadiens se trouvent donc à être partiellement étalonnées sur les succès que les campagnes d'exploration des sociétés juniors peuvent remporter. À ce soutien public direct s'ajoutent des prêts à des taux très avantageux, des garanties à l'investissement, des avantages fiscaux substantiels, et un appui diplomatique indéfectible et permanent de la part des représentations canadiennes — ambassades, consulats, délégations commerciales — aux entreprises présentes à l'étranger sur les territoires « utiles ». On pourrait aussi mentionner le soutien moral, par l'intermédiaire des discours politiques et d'une propagande qui s'affiche autant sur les sites internet gouvernementaux que dans les politiques d'éducation, de l'école primaire jusqu'à l'université.

Enfin, un dernier facteur — peut-être le plus important — de la spécificité canadienne est à relever. Il s'agit de l'impunité de fait dont jouissent les sociétés minières canadiennes par rapport aux conséquences, souvent dramatiques de leurs activités : destruction d'écosystèmes, corruption ou autres formes de criminalité économique, voire empoisonnement de populations ou collusion avec des seigneurs de guerre. Les entreprises ne sont jamais inquiétées par la justice canadienne en rapport avec ces exactions.

Telles sont donc les raisons de l'attrait du cadre canadien. Elles ont été mises en évidence par de nombreux observateurs et analystes. En définitive, c'est une certaine forme de paradis, un paradis judiciaire. Nous avons déjà mis ce concept en avant en 2008 dans *Noir Canada*, et nous l'avons développé et approfondi en 2012 dans *Paradis sous terre*. Nous pensons que le Canada est une sorte de paradis judiciaire et réglementaire, au même titre qu'il existe des paradis fiscaux. C'est pourquoi ce pays sert de plateforme privilégiée pour des entreprises, comme la tristement célèbre Banro, qui ne possède pas de propriété ou de concession au Canada, mais trouve avantageux de piloter des projets au Sud depuis cette place financière de Toronto.

P. G. : Vous dites que les enjeux de cette position du Canada ne sont pas exclusivement nationaux. En quoi ce pays est-il une plateforme pour l'ensemble de l'Occident ?

W. S. : Une majorité écrasante de projets miniers s'enregistrent à la bourse de Toronto du fait que cette plateforme financière offre des avantages qu'on ne trouve pas ailleurs. Les investisseurs sont séduits, de sorte qu'y règne un climat d'affaires tout particulier. Analystes financiers, avocats, équipementiers, tout le monde y est. Cette place financière est quasiment incontournable pour les capitaux à risques du secteur minier.

En quoi cette situation locale concerne-t-elle le reste du monde ? Depuis une dizaine d'années même les entreprises chinoises ont commencé à investir dans les pays du sud. Avant les années 2000, l'exploitation du sous-sol chinois (lui-même très riche en minéraux) suffisait à répondre à la demande interne. La croissance économique et le poids démographique du pays sont tels que la Chine a finalement dû aussi aller chercher ailleurs pour sécuriser sa croissance future. Des entreprises majors chinoises, des entreprises d'État, achètent à présent des juniors canadiennes, qui se sont développées à la faveur de la spéculation financière. Une place comme Toronto est le tremplin privilégié, quasi inévitable, du secteur minier à l'échelle planétaire pour découvrir de nouveaux gisements. Cela concerne l'ensemble des pays gros consommateurs de minerais, en premier lieu l'Amérique du Nord, l'Europe, le Japon, mais aussi désormais la Chine et les pays que l'on dénomme « émergents ». Tous sont impliqués au premier chef car gros consommateurs de minerais et de biens de consommation à la base desquels on les trouve, et soucieux d'assurer l'avenir de leurs approvisionnements. De même, sont concernés en premier lieu les pays qui font les frais de ces exploitations dont les impacts tant environnementaux que sociaux, économiques, politiques sont catastrophiques et dramatiques.

La problématique est donc à penser à l'échelle planétaire.

P. G. : Par comparaison, comment situez-vous les stratégies européennes d'accès aux produits miniers ?

W. S. : L'Union européenne est dans une situation très critique. Pôle dominant de l'économie mondiale, elle est dans une situation de déficit extrême entre les ressources naturelles qu'elle consomme et celles qu'elle est aujourd'hui en mesure de produire sur son territoire. Ultra-dépendante en ce qui concerne les ressources minérales, elle l'est aussi pour le pétrole, et dans une moindre mesure pour le gaz et d'autres ressources. Cette dépendance est bien supérieure à celle des États-Unis, par exemple, qui, bien que n'étant pas autosuffisants, possèdent de vastes réserves identifiées. L'Europe, quant à elle, avait progressivement abandonné l'exploitation minière industrielle de son sous-sol, même s'il reste de grandes exploitations de charbon en Allemagne, par exemple.

Cependant, confrontées à la concurrence des pays « émergents » et dans un contexte de mondialisation néolibérale où les passe-droits et autres avantages liés aux prés carrés coloniaux qu'elles possédaient s'effritent progressivement, les puissances coloniales européennes s'affairent de nouveau à prospecter leurs propres sous-sols. Or, elles n'ont pas d'autre choix que de se convertir

aux logiques qui prévalent dans l'industrie minière mondiale, en offrant, à l'image de nombreux pays du sud, un cadre d'investissement très attractif pour les sociétés minières. On voit donc s'installer un peu partout en Europe un modèle dans lequel les entreprises juniors canadiennes (et quelques australiennes) se chargent d'identifier en Europe les futurs gisements du XXI^e siècle. Elles importent une ingénierie de l'exploration, de la propagande et de la division des populations, née de la conquête des grands espaces canadiens et qui s'est perfectionnée dans les pays du sud au cours des vingt dernières années.

Ces méthodes éprouvées sous d'autres cieus font leur effet : les conflits sociaux se multiplient. Tout récemment, en Roumanie, de vastes mobilisations (contre le projet Rosia Montana de la junior torontoise Gabriel Resources) ont fait l'actualité. Il s'agit cependant, en quelque sorte, de la pointe de l'iceberg. On pourrait également citer les nombreuses manifestations en Grèce contre le projet Halkidiki de la junior canadienne Eldorado Gold, ou encore la forte opposition que rencontre une autre petite société aurifère, Edgewater, contre un projet similaire en Galice. Il est d'ailleurs tout à fait significatif que cette société canadienne possède également un projet au Ghana où la conduite des opérations se fait sur un mode similaire. C'est assez révélateur de la généralisation des pratiques.

La France n'est pas en reste. Le gouvernement parle d'une réforme du « code minier » avec la volonté ferme de relancer l'activité minière sur le territoire métropolitain. Un premier permis d'exploration (le premier depuis trente ans) a été accordé à une société australienne dans le département de la Sarthe. Là encore, des associations de riverains se mobilisent. D'autres permis devraient être prochainement délivrés dans le grand ouest, mais aussi dans le département de la Creuse.

Il n'est donc pas exclu que l'Europe se lance de nouveau dans une exploration et une exploitation intensive et extensive de son sous-sol. On entend parfois dire que les gisements sont « épuisés ». Mais c'est une façon caricaturale et simpliste de présenter les choses. En effet, l'identification d'un gisement se base sur des critères tout autant géologiques que sociaux. Une portion de terre qui n'est pas un gisement aujourd'hui peut en devenir un demain, en raison d'une série de facteurs : modifications de la conjoncture économique, des innovations technologiques, du soutien politique, de considérations d'ordre social et culturel. Par exemple, un filon d'or hautement concentré sous la tour Eiffel ne sera jamais considéré comme un gisement (car on pourrait mettre en péril la stabilité de l'édifice...). À l'inverse, on en est aujourd'hui à exploiter de manière rentable des terrils autrefois qualifiés de « stériles ». La notion de gisement n'est donc pas exclusivement géologique. Elle est aussi socialement construite. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le fait qu'on aille de nouveau chercher dans les sous-sols des pays européens, par exemple du gaz de schiste, un hydrocarbure. Cela participe de la même logique.

P. G. : Et par rapport aux pays du sud, la « diplomatie des ressources naturelles » de l'Union européenne est-elle vierge de tout ce que l'on peut reprocher aux multinationales ?

W. S. : Un certain nombre de grandes entreprises du secteur minier sont européennes. On pense, par exemple, à Xstrata, Areva ou encore Rio Tinto. La bourse de Londres reste une place financière minière importante en termes de capitalisation boursière. Ces sociétés majeures ont sur le terrain des pratiques tout à fait similaires à celles de leurs consœurs canadiennes, américaines ou australiennes. On est confronté à un nivellement des standards environnementaux et sociaux, ou encore à un manque de respect caractérisé des droits des travailleurs.

P. G. : Vous avez dit qu'un des buts de vos ouvrages est de « doter les opinions publiques de critères qui permettront de questionner de manière critique l'activité canadienne dans les pays du sud et de l'est ». Quels critères mettriez-vous en avant pour les opinions publiques européennes ?

W. S. : C'était en effet l'un des objectifs de notre dernier livre, *Paradis sous terre*. On parle volontiers de l'importance du pétrole, qui est bien comprise dans nos sociétés. Celle des minerais est moins souvent mise en avant. Pourtant, l'ensemble des biens de consommation, qu'ils soient de haute technologie ou plus basiques, implique un usage massif de tout type de minéraux de base ou des métaux ou même des minéraux non métalliques. La question minière est donc cruciale pour les pays d'Europe, qui sont de gros consommateurs.

Dès lors, depuis Montréal où nous avons conduit nos recherches, il nous est apparu essentiel d'analyser et d'élucider les mécanismes politiques, économiques, financiers et symboliques qui sont à l'origine du rôle de leader que tient le Canada dans cette « frénésie extractive » à laquelle nous assistons actuellement.

Mais le message primordial est, je crois, qu'il est temps de prendre conscience de l'absence de viabilité du capitalisme, dont la reproduction nécessite l'accumulation infinie de valeurs d'échange, à n'importe quel « prix ». Le secteur minier est de ce point de vue exemplaire, et l'exploitation de l'or est peut-être la forme la plus évidente de ce but absurde. C'est dans ce cadre qu'il faut penser les conséquences dramatiques de l'exploitation minière par des entreprises qui s'inscrivent dans des paradis judiciaires, réglementaires ou fiscaux, et pour lesquelles la santé des populations et les équilibres des écosystèmes n'entrent jamais en ligne de compte. Tant qu'on fonctionnera sous ce modèle, on finira toujours par exploiter tout ce qui est humain et tout ce qui est non humain jusque dans ses derniers retranchements.

Faute de prise de conscience de cette absence de viabilité du capitalisme et faute d'établissement d'une alternative en rupture avec ce modèle, non seulement nous risquons de poser d'énormes problèmes aux générations futures pour vivre dans un environnement sain, mais nous compromettons éventuellement la satisfaction de besoins de base des générations présentes. ■

Propos recueillis par Paul Gérardin